

A la rentrée 2019, va s'ouvrir au collège André Malraux une C.H.A.A.R pour les niveaux 4^e et 3^e.

Qu'est-ce que la CHAAR (Classe à Horaires Aménagés Arts de la Rue) ?

Une CHAAR, c'est :

1. des objectifs

- * une sensibilisation aux arts vivants et une ouverture culturelle,
- * une possibilité pour l'élève d'exploiter ses qualités : créativité et imagination, expression de soi,
- * une manière d'acquérir des connaissances théoriques par la pratique artistique,
- * la découverte des arts vivants par le travail des artistes grâce au partenariat avec le CNAREP (Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public) – Sur le pont de La Rochelle.

2. un enseignement spécifique mêlant étroitement théorie et pratique

- * pour les élèves de quatrième, le prolongement d'une découverte des arts de la rue initiée en 5^e lors de l'EPI « Criée ! »,
- * une découverte et analyse des arts de la rue par l'écriture numérique sur un blog pédagogique : *Carnet-Théâtre*



- * un enseignement qui ne s'enferme pas dans une discipline artistique mais repose sur la pluridisciplinarité (danse, musique, théâtre, arts plastiques...),
- * des ateliers de pratique artistique avec des artistes professionnels en partenariat avec le CNAREP– Sur le



pont,

- * des sorties au CNAREP – Sur le pont avec retour sur les temps de travail observés et les spectacles vus. Les sorties peuvent avoir lieu dans et hors temps scolaire,
- * des sorties de chantier, c'est-à-dire des présentations dans l'espace public du travail effectué par les élèves au cours de l'année.

3. une organisation particulière

- * un groupe formé de dix-huit élèves maximum, provenant d'une classe de 4^e et d'une classe de 3^e, élèves volontaires, affectés après entretien,
- * un aménagement de trois heures dans l'emploi du temps : deux heures consécutives de pratique par semaine et une heure de culture, intégrées à l'emploi du temps,
- * un enseignement en arts de la rue évalué par compétences,

* Compte tenu des temps impartis, les élèves déjà bénéficiaires d'une option (latin, ...) ne peuvent pas candidater à la CHAAR.

* pour les élèves de 4^e, un engagement sur deux ans,

* des sorties dans le cadre scolaire et hors cadre scolaire obligatoires (les parents pourront être sollicités pour assurer les déplacements hors temps scolaire).

4. un projet personnel propre à chaque élève

* la participation à la CHAAR s'inscrit dans un parcours artistique et culturel à mettre en relation avec le projet personnel de chaque élève,

* aucune pratique artistique préalable n'est requise,

* l'affectation dans la CHAAR ne repose ni sur les résultats scolaires, ni sur le comportement, mais sur l'engagement et la créativité de chaque élève,

* Des activités complémentaires pourront s'ajouter au temps scolaire : projet artistique à préparer, spectacles à voir. Votre enfant s'engage à y participer. C'est la raison pour laquelle la motivation est la condition première de l'inscription en CHAAR

* chaque élève devra s'investir quelle que soit la discipline artistique et ne pas craindre de s'exposer aux regards des autres dans et à l'extérieur du collège,

* le travail se faisant essentiellement en groupe, l'élève devra apprendre à :

- se concentrer et d'être à l'écoute d'autrui,

- porter un regard bienveillant sur ses camarades, tout en faisant preuve d'autonomie et d'initiative.

Une CHAAR, ce n'est pas :

* une classe théâtre,

* un soutien au cours de français, d'EPS, de musique ou d'arts plastiques,

* un club où l'on prépare un spectacle pour la fin de l'année,

* une préparation au métier d'artiste,

* un défouloir.

Comment intégrer la CHAAR ?

1. Une réunion d'informations pour les parents des élèves intéressés aura lieu le 11 juin 2019 au collège.

2. À l'issue de cette réunion, une fiche d'inscription sera distribuée aux familles intéressées.

3. Si vous souhaitez inscrire votre enfant, cette fiche doit être renvoyée par mail ou remise au secrétariat du collège pour le 5 juillet.

4. Un entretien individuel permettra à chaque élève d'exposer son projet et ses motivations pour intégrer la CHAAR.